

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 26-05-04

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU 27 AVRIL 2026

Rappel du nombre de délégués en exercice	42	
Quorum	22	
Nombre de titulaires présents	39	(a)
Nombre de suppléants présents (en lieu et place d'un titulaire)		(b)
Nombre de procurations	3	(c)
Soit un total de votants potentiels de	42	(a+b+c)

Objet
REGLEMENT INTERIEUR DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE –
MANDAT 2026-2033

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : MARIEMBERG JF (Allondrelle)- MOSCATO PASCAL (Bazailles)- PAYO M (BEUVEILLE)- A OLLINGER (BEUVEILLE)- P CATTANI (BOISONT)-P GRETHEN (CHARENCEY)- BROUILLARD R (COLMEY)-GEORGES D(DONCOURT)- BAESTLE JENGES L (EPIEZ)- JL THOMAS (FRESNOIS)- G. BIANCHI (Grand-Failly)- J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON)- E LAHURE (LONGUYON)-SAILLET J(LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON)- POLLRATZKY M (LONGUYON)- PIEDFER D (LONGUYON)- WOJCIK JL (LONGUYON)- CAILLARD E (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- AM TROMBINI(LONGUYON)-DEVAUX T (Longuyon)- BIZOT H (LONGUYON)-PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- CASAVECCHIA A (OTHE) - MOINEAUX (PIERREPONT)-M FAIETA (PIERREPONT) -SIROT A (ST JEAN LES LONGUYON)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)-R JENNESSON (Saint Supplet)- D ROESER (TELLANCOURT)-BIGOT D (VILLE AU MONTOIS) -M WIERZBICKI (VILLE HOUDLEMONT)- B GOFFARD (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)- LANDEL C (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : Daniel MULDER (Baslieux) à Didier GEORGES (Doncourt)- Nicole COLLIGNON (Longuyon) à Jean-Pierre JACQUE (Longuyon)- Eddy JIRKOVSKY (Petit-Failly) à James MOINEAUX (Pierrepont)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 04/05/2026, que la convocation du Conseil avait été faite le 21/04/2026
Le président,

A l'appel des candidatures, D PIEDFER, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Vu les articles L5211-1 et L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la T2L,

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser, dans le respect du CGCT et des textes législatifs et réglementaires, qui régissent l'activité des EPCI en général et des communautés de communes en particulier, les modalités relatives au bon fonctionnement du conseil communautaire de la T2L ;
Il appartiendra au Conseil Communautaire d'approuver le Règlement Intérieur du Conseil proposé.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le Règlement intérieur du Conseil Communautaire proposé

Fait à LONGUYON le 04/05/2026

Le Président
Jean-Jacques PIERREPONT



